

Du jasmin d'hiver pour orner les façades, côte Jacquemart

La Ville de Romans a présenté, ce jeudi 5 décembre, une opération de végétalisation menée, côte Jacquemart, en collaboration avec les artisans et commerçants, dans le cadre du « permis de végétaliser ».

La Ville de Romans souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative des habitants, afin de contribuer collectivement au développement de la nature et de la biodiversité en ville.

Elle a ainsi lancé un « permis de végétaliser » qui vous offre la possibilité de planter, en bas de chez vous et sur le domaine public (sous certaines conditions), des plantes visant à lutter contre les îlots de chaleur, tout en embellissant votre quartier.



A l'origine, réservée aux seuls habitants, l'initiative, a été élargie, récemment, aux artisans et commerçants, sous réserve qu'ils s'engagent à entretenir les plantations.

« Par cet élargissement, nous avons répondu, plus particulièrement, à une demande des artisans et commerçants de la côte Jacquemart qui avaient la volonté de végétaliser leurs devantures pour les égayer », explique Jérémie Bédouin, adjoint au maire délégué aux Relations avec le quartier centre-ville. Cette opération a valeur pour nous d'expérimentation, elle va nous permettre, en effet, de tester la mise en place de ces espaces végétalisés avec les commerçants.»

Neuf emplacements sélectionnés

Choisir un lieu de plantation, à plus forte raison en centre historique, n'est pas neutre. Il faut en effet tenir compte des réseaux, ne pas entraver la circulation, ni des véhicules, en particulier de secours, ni des piétons et avoir, bien sûr, l'accord des propriétaires.

A partir de là, neuf emplacements ont été sélectionnés, en privilégiant, dans la mesure du possible, une plantation en pleine terre, ce qui n'a pas pu être le cas en deux endroits, d'où l'installation de deux jardinières.

Le choix du jasmin d'hiver

On ne choisit pas non plus une plante au hasard, mais en fonction de ses propriétés : esthétique et senteur ne sont plus les seuls critères. Il faut qu'elle soit résistante au froid, à la sécheresse, à la maladie, aux pollutions, qu'elle ait aussi un développement adapté à son environnement... Dans le cas de la côte Jacquemart, s'agissant d'une voie relativement encaissée, la luminosité est assez faible.

Le choix s'est donc porté, principalement, sur du jasmin d'hiver avec des fleurs à dominante de blanc et de possibles variations dans des tons de rose ou de jaune. Le jasmin a, en outre, la particularité, outre d'embaumer, de ne pas s'accrocher aux façades comme le ferait, par exemple, le lierre. Il n'y a donc pas de risque de dégradation.

Le parti pris a été de creuser des fosses assez larges, de manière à pouvoir accueillir en son pied, d'autres plantations, dans un souci de biodiversité et d'esthétique.



Un travail d'équipe

Pour réaliser cette opération, Sandrine Vallon, cheffe de projet attractivité, métiers d'arts et savoir-faire, au sein de la Direction Attractivité Développement Innovation (DADI) a d'abord rencontré les commerçants et artisans de la côte, pour mieux cerner leur demande. Elle leur a ensuite associé les propriétaires des bâtiments, afin de leur présenter l'intérêt de la démarche : embellir le cadre de vie des habitants, amener du flux, de la nouveauté, rendre la déambulation des visiteurs plus agréable et le centre historique plus attractif...

En interne, elle a travaillé en lien avec Etienne Folléa, chef de projets urbains sur le process du « permis de végétaliser » dont on peut retrouver tout le détail sur le site de la Ville de Romans (www.ville-romans.fr). Et aussi avec Adeline Céna, responsable service des Espaces verts, pour le choix des plants, le suivi du marché, ainsi que du chantier (réalisé par l'entreprise Cheval Paysages).